



Cette formation complète permettra à vos animateurs, nouvellement arrivés et/ou peu expérimentés, de mieux appréhender les enjeux institutionnels et pédagogiques de l'animation socioculturelle en Centre de Jeunes.

Cette formation est gratuite pour les membres de la FCJMP.

### **À qui est destinée cette formation ?**

Cette formation est destinée à tout animateur qui désire acquérir des compétences pédagogiques et institutionnelles dans le cadre de ses activités en Centre de Jeunes.

### **Pourquoi suivre cette formation ?**

Cette formation utilise les mécanismes de la formation en alternance (des jours de formation hors terrain et des jours d'expérimentation sur le terrain), donnant du sens concret aux apprentissages.

De plus, les 14 modules abordent l'ensemble des compétences nécessaires aux métiers de l'animation socioculturelle validé par la FWB. Offrir cette formation à vos animateurs, c'est garantir une évolution positive de vos animateurs et faire grandir votre CJ.

### **Les objectifs de la formation sont les suivants :**

- développer et renforcer les compétences des jeunes.
- acquisition des normes théoriques de bases du métier de l'animateur socioculturel.
- développement de l'esprit critique face au contenu.

- découverte du milieu des asbl, du non marchand et du secteur de la jeunesse en particulier.
- apprentissage des contenus par échange de pratiques professionnelles directement puisé par l'expérience acquise dans la formation sur terrain.
- analyser et comprendre l'environnement de son Centre de Jeunes.
- analyser le public potentiel et interne de son Centre de Jeunes : appréhender son public, connaître ses spécificités.
- comprendre son public : cerner les groupes et les dynamiques des groupes de jeunes.
- mettre les jeunes en projet : déterminer les besoins et les finalités, piloter des projets, motiver et faire participer ses jeunes, évaluer ses actions.
- connaître le cadre général du secteur Centres de Jeunes : missions, philosophie sous-jacente et modalités d'actions.
- comprendre et améliorer la participation des jeunes au sein de son institution : connaître le fonctionnement des asbl, maîtriser le fonctionnement des organes internes, assurer la participation des jeunes aux organes de décision.
- appréhender les pouvoirs subsidiants communautaires, régionaux et privés.
- analyser les partenaires potentiels et les politiques locales en matière de jeunesse de sa commune, participer à la vie socioculturelle de la commune et consolider les partenariats.
- etc.

### **Quel est le contenu de la formation ?**

La formation compte 14 modules qui abordent tous les aspects de la réalité du travail en CJ. Ces modules sont les suivants :

1. Séance introductive
2. Le rôle de l'animateur en MJ
3. La relation interne de la MJ
4. Connaître les publics
5. Rencontrer le public
6. Le public de la zone d'action et l'égalité des chances
7. Piloter les actions de la MJ
8. Le brevet européen de premier secours
9. Financer son projet pédagogique
10. Développer le réseau de relation de la MJ
11. Les éléments clés de gestion
12. Réflexion autour de l'interculturalité
13. Techniques de créativité
14. Développer la motivation de son public

Le programme pédagogique complet est consultable en fin de document.

## **Comment se déroule la formation ?**

La formation s'étend sur 42 semaines, à raison d'un jour de formation par semaine. Ce jour de formation se tiendra principalement au sein des locaux de la FCJMP, et ponctuellement au sein d'institutions partenaires.

La prochaine session s'étend du 29 août 2017 au 27 juin 2018. Toutes les dates de la session de la formation sont reprises ci-après.

<b>Formation</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
Séance 1	29 août 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 2	05 septembre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 3	12 septembre 2017	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 4	19 septembre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 5	26 septembre 2017	Relie-F – Avenue Jaspar, 127 à 1060 Bruxelles
Séance 6	03 octobre 2017	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 7	10 octobre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 8	17 octobre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 9	24 octobre 2017	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 10	31 octobre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 11	07 novembre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 12	14 novembre 2017	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 13	21 novembre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 14	28 novembre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 15	05 décembre 2017	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 16	12 décembre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 17	19 décembre 2017	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 18	09 janvier 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 19	16 janvier 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 20	23 janvier 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 21	30 janvier 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 22	06 février 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 23	13 février 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 24	20 février 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 25	27 février 2018	Relie-F – Avenue Jaspar, 127 à 1060 Bruxelles
Séance 26	06 mars 2018	Relie-F – Avenue Jaspar, 127 à 1060 Bruxelles
Séance 27	13 mars 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 28	20 mars 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 29	27 mars 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 30	03 avril 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 31	10 avril 2018	Relie-F – Avenue Jaspar, 127 à 1060 Bruxelles
Séance 32	17 avril 2018	Relie-F – Avenue Jaspar, 127 à 1060 Bruxelles
Séance 33	24 avril 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 34	02 mai 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 35	08 mai 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 36	16 mai 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 37	23 mai 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 38	30 mai 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 39	07 juin 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 40	13 juin 2018	MJ à déterminer selon disponibilité
Séance 41	20 juin 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles
Séance 42	27 juin 2018	FCJMP - Rue Saint Ghislain, 26 à 1000 Bruxelles

## Infos et inscriptions



Pour toute question au sujet de la formation ou pour toute inscription, contactez la FCJMP :

- par mail : [formation@fcjmp.be](mailto:formation@fcjmp.be)
- par téléphone : 02/513.64.48

## Programme pédagogique complet

	Numéro	Titre	Objectifs
1	PIJ – I Séance introductive	Présentation et objectif de la formation  + Introduction aux termes courants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager ses attentes, craintes comme participants</li> <li>- Présentation du contenu de la formation</li> <li>- Définir les valeurs et compétences du participant</li> <li>- Apprendre le vocabulaire associé au décret « Centres de Jeunes »</li> </ul>
2	PIJ – II (A) Rôle de l'animateur en MJ	Les profils de l'animateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les rôles et fonctions de l'animateur</li> <li>- Comprendre les motivations de l'animateur</li> <li>- Analyser les différents profils d'animateurs</li> <li>- Définir les compétences d'un bon animateur</li> <li>- Apprendre à se connaître en tant qu'animateur</li> <li>- Jeu sur les différents profils d'animateur</li> </ul>
3	PIJ – II (B) Rôle de l'animateur en MJ	La déontologie de l'animateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les risques, les limites et responsabilités de l'animateur</li> <li>- Développer une réflexion sur la <b>déontologie</b> de l'animateur : ses limites, le respect du secret professionnel, valeurs, etc.</li> </ul>
4	PIJ – II (C) Rôle de l'animateur en MJ	Le règlement d'ordre intérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différencier R.O.I., R.T. et autres types de règlements</li> <li>- Clarifier les valeurs de son association</li> <li>- Choisir et appliquer une méthode de construction d'un R.O.I.</li> <li>- Utiliser un R.O.I. au quotidien et l'évaluer</li> </ul>
5	PIJ – II (D) Rôle de l'animateur en MJ	Animer en MJ : pédagogie et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir le rôle éducatif de l'animateur</li> <li>- Définir les différents styles d'animation</li> <li>- Découvrir la pédagogie et la méthodologie</li> <li>- Explorer de nouvelles pistes pour sa pratique professionnelle</li> </ul>
6	PIJ – II (E) Rôle de l'animateur en MJ	Animateur : une fonction éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir clairement les concepts d'autorité et de sanction</li> <li>- Définir les facteurs qui influencent l'autorité et les sanctions</li> <li>- Avoir un regard sur sa pratique professionnelle</li> <li>- Comprendre et distinguer Éducation formelle - éducation non formelle - éducation informelle</li> <li>- Situer son institution dans ce contexte</li> </ul>
7	PIJ – III (A) Relation interne de la MJ	Panorama institutionnel : Cadre ASBL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les relations internes de l'asbl : AG / CA / Bureau / adm. Dél. / Directeur / Equipe</li> <li>- Créer les statuts d'une asbl</li> <li>- Apprendre la législation sur les ASBL</li> <li>- Comprendre le fonctionnement d'une ASBL : implication (la nécessité de rendre un rapport d'activité, d'évaluer les actions, etc.),</li> </ul>

			reconnaissance, le travailleur au sein d'une ASBL - Comprendre les missions d'une ASBL
8	PIJ – III (B) Relation interne de la MJ	Panorama institutionnel : Cadre CJ	- Découvrir l'histoire du secteur Centres de Jeunes - Analyser le Décret du 20/07/2000 - Différencier les types de Centre de Jeunes - Aborder la réunion de consultation annuelle - Appréhender quelques chiffres - Définir la notion de CRACS - Faire des exercices sur le décret
9	PIJ – IV (A) Connaitre les publics	Analyse de l'environnement la zone d'action	- Définir une zone d'action - Définir des outils d'analyse quantitative et qualitative portant sur l'environnement de la zone d'action - Choisir et définir des critères choisis. - Comprendre les éléments objectifs de l'étude prenant en compte au minimum les textes légaux - Exercice pratique
10	PIJ – IV (B) Connaitre les publics	Analyse du public potentiel la zone d'action	- Définir la fragilité sociale et lien avec l'environnement de la zone d'action - Identifier les indices de fragilité sociale de la zone d'action de la MJ au niveau de la scolarité, au niveau familial, au niveau des conditions d'habitat et au niveau des conditions socio-économique - Définir des outils d'analyse quantitative et qualitative portant sur le public de la zone d'action: - Choisir et définir des critères - Choisir et définir des éléments objectifs de l'étude. - Traiter l'analyse et les résultats - Décrire le fonctionnement des groupes de jeunes de la zone d'action
11	PIJ – IV (C) Connaitre les publics	Le développement de l'enfant et de l'adolescent	- Explorer les différentes théories relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent (Piaget, Vygotski, Erikson, Freud, Dolto, etc.)
12	PIJ – IV (D) Connaitre les publics	Le développement de l'enfant et de l'adolescent	- Analyser les implications des jeunes en termes d'apprentissage - mettre en œuvre dans sa pratique professionnelle

13	PIJ – V (A) Rencontrer le public	Associer les publics dans les structures du CJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir et définir des démarches ou méthodes d'approche des publics cibles</li> <li>- Définir des moyens de communication aux publics pour les informations relatives au centre de jeunes</li> <li>- Définir l'accueil en Maison de Jeunes</li> <li>- Pratiquer l'écoute active du public.</li> <li>- Associer les publics dans les actions du centre.</li> <li>- Associer des publics dans les structures (Conseil de participation, CA, etc.).</li> <li>- Analyser et mettre en place de processus, adapté au type de public touché, concrets et progressifs d'apprentissage de vie en groupe et favorisant le développement individuel.</li> </ul>
14	PIJ – V (B) Rencontrer le public	Dynamique de groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la notion de groupe</li> <li>- Définir les différents types de groupe</li> <li>- Comprendre les étapes de la vie d'un groupe</li> <li>- Apprendre la dynamique de groupe en elle-même</li> <li>- Définir les différents profils dans un groupe, les rôles de chacun</li> </ul>
15	PIJ – V (C) Rencontrer le public	Dynamique de groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les différents phénomènes de la vie d'un groupe : leadership, etc.</li> <li>- Créer des jeux favorisant la dynamique de groupe : connaissance, formation du groupe, cohésion du groupe, changer le niveau d'énergie du groupe, etc.</li> </ul>
16	PIJ – V (D) Rencontrer le public	Communication et gestion de conflit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se situer face à un conflit émotionnellement et professionnellement</li> <li>- Analyser les différentes positions et attitudes face à un conflit</li> <li>- Choisir une manière appropriée de gérer le conflit ;</li> <li>- Utiliser les techniques d'écoute active et de reformulation</li> <li>- Mettre en œuvre des techniques de communication assertive</li> <li>- Communiquer de manière non violente ;</li> </ul>
17	PIJ – V (E) Rencontrer le public	Communication et gestion de conflit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les bases de la Programmation Neurolinguistique (PNL)</li> <li>- Créer un climat propice à la négociation ;</li> <li>- Utiliser la médiation dans la résolution de conflits ;</li> <li>- Réagir de manière appropriée face aux conflits naissants.</li> </ul>
18	PIJ – VI (A) Le public de la zone d'action et l'égalité des chances	Politique socioculturelle d'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la notion d'égalité des chances</li> <li>- Déterminer les finalités de l'Égalité des chances</li> <li>- Appréhender les freins, les difficultés qui empêchent l'individu d'accéder à l'égalité ou aux mêmes chances</li> </ul>

19	PIJ – VI (B) Le public de la zone d'action et l'égalité des chances	Pédagogie active	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un public fragilisé</li> <li>- Définir une pédagogie active</li> <li>- Définir les partenariats ou les réseaux à prendre en considération dans ce cadre</li> </ul>
20	PIJ – VII (A) Piloter les actions de la MJ	Création d'un projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formuler des hypothèses d'action respectueuses du décret et qui font suite aux analyses des informations recueillies durant l'analyse de la zone d'action (grille d'analyse du milieu, etc.)</li> <li>- Décrire les différentes étapes d'un projet</li> <li>- Définir les objectifs d'un projet sur base de l'analyse des besoins</li> <li>- Créer des objectifs et effets attendus de chaque action projetée.</li> <li>- Choisir l'action à partir des hypothèses et justifier ses choix</li> <li>- Planifier chronologiquement et temporellement l'action.</li> <li>- Déterminer les méthodes et outils de participation et d'implication des publics dans les projets</li> </ul>
21	PIJ – VII (B) Piloter les actions de la MJ	Gérer les ressources d'un projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les ressources et maîtriser les risques dans un projet</li> <li>- Analyser et définir les ressources matérielles adéquates et nécessaires</li> <li>- Analyser et définir les ressources humaines adéquates et nécessaires</li> <li>- Analyser et définir les ressources financières adéquates et nécessaires</li> <li>- Réaliser un budget (réaliser un compte recettes/dépenses équilibrés)</li> <li>- Justifier les ressources projetées</li> </ul>
22	PIJ – VII (C) Piloter les actions de la MJ	Evaluer son projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des critères de cohérence entre méthodes utilisées, actions proposées, missions du décret CJ et objectifs du centre</li> <li>- Définir les critères et indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de l'action</li> <li>- Définir les résultats obtenus ou attendus en regard des objectifs</li> <li>- Définir les canaux d'information adéquats de l'action</li> <li>- Savoir informer des participants de l'action menée et de ses objectifs</li> <li>- Suivre et réajuster le matériel ou la méthodologie</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le public au processus d'évaluation. (obligation légale maintenant dans la plupart des projets</li> <li>- Définir les perspectives évolutives et les retombées de l'action après évaluation</li> </ul>
23	PIJ – VII (D) Piloter les actions de la MJ	Réalisation d'un projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des exercices pratiques autour de la réalisation d'un projet dans le cadre de la circulaire soutiens aux projets jeunes</li> <li>- Travailler en groupe</li> </ul>
24	PIJ – VII (E) Piloter les actions de la MJ	Présentation d'un projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des exercices pratique autour de la réalisation d'un projet dans le cadre de la circulaire soutiens aux projets jeunes</li> <li>- Travailler en groupe</li> <li>- Présentation par groupe</li> </ul>
25	PIJ – VIII (A) Brevet européen de premier secours	Brevet européen de premier secours	Se référer à la Croix Rouge
26	PIJ – VIII (B) Brevet européen de premier secours	Brevet européen de premier secours	Se référer à la Croix Rouge
27	PIJ – IX (A) Financer son projet pédagogique	Relations avec les pouvoirs subsidiants :  Niveau fédéral, communautaire, régional, provincial ou communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les missions des services concernés de la DG culture, de la fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Cocof</li> <li>- Identifier les missions des services concernés au niveau régional, provincial et communal</li> </ul>
28	PIJ – IX (B) Financer son projet pédagogique	Relations avec les pouvoirs subsidiants :  EU / Privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les missions des services concernés au niveau de l'Union européenne</li> <li>- Identifier les missions des autres institutions subsidiantes privées ou lançant des appels à projets.</li> </ul>
29	PIJ – X (B) Développer le réseau de relation de la MJ	Politique culturelle de jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier et analyser les politiques de jeunesse et d'actions socioculturelles à l'œuvre dans la zone d'action</li> <li>- Apprivoiser les décrets propres à chaque secteur</li> <li>- Comprendre les finalités et les missions de chaque secteur</li> </ul>